

GUI 120

MINISTERE DE LA PECHE
ET DE L'AQUACULTURE

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

5029

(6) ARRETE N° /MPA/SGG/2000

PORTANT APPROBATION DU MANUEL DE PROCEDURE D'INSPECTION
ET D'ASSURANCE DE LA QUALITE ET DE LA SALUBRITE DES PRODUITS
DE PECHE EN GUINEE

LE MINISTRE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

Vu • La Loi Fondamentale ;

Vu • La Loi L 95/13 CTRN du 15 Mai 1995 portant Code de la Pêche Maritime
notamment en ses articles 40, 41, 43, 44 et 45 ;

Vu • Le Décret N°99/004/PRG/SGG du 05 Mars 1999 portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu • Le Décret D/99/007/PRG/SGG/ du 12 Mars 1999, portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu • Les nécessités de service.

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Est approuvé le Manuel de Procédure d'Inspection et
d'Assurance de la Qualité et de la Salubrité des Produits de Pêche en Guinée.

ARTICLE 2/ : Les dispositions du Manuel de Procédure d'Inspection et d'Assurance
de la Qualité et de la Salubrité des Produits de Pêche en Guinée, constituent le cadre
de référence qui décrit le principe sanitaire, le processus, les modalités et les
méthodes en vigueur pour l'inspection et l'assurance de la qualité des produits de
pêche en Guinée.

ARTICLE 3/ : Le Manuel de Procédure d'Inspection et d'Assurance de la Qualité et
de la Salubrité des Produits de Pêche en Guinée pourra être modifié si des
informations ou des méthodes pertinentes et récentes se présentent.

